



L'Union  
des producteurs  
agricoles

**DU CŒUR  
AU VENTRE**  
DEPUIS 100 ANS



**RAPPORT ANNUEL**

**2023-2024**

# Table des matières



<b>PORTRAIT DE L'UPA</b>	<b>3</b>
.....	
Mot du président général	3
Mot du directeur général	4
Portrait	5
Conseil exécutif	6
Comité de direction	6
Conseil général	7
Les employés	8
Taux d'adhésion des productrices et des producteurs au 31 juillet 2024	9
Volume de production couvert par la mise en marché collective	10
Sommes investies en recherche, en dons et en promotion	11
<b>SERVICES AUX PRODUCTEURS ET VIE SYNDICALE</b>	<b>12</b>
.....	
Information et formation	12
Plan de financement 2024-2029 et Plan de développement 2025-2029	13
Main-d'œuvre et prévention	13
Services juridiques	14
Fiducies d'utilité sociale agricoles	15
Anniversaires en 2024	16
Hommages	16
<b>PRODUCTRICES ET PRODUCTEURS MOBILISÉS POUR LE PRÉSENT ET L'AVENIR</b>	<b>17</b>
.....	
Mobilisation 2024 : au cœur des solutions	17
Économie et commerce	19
Aménagement du territoire et agroenvironnement	20
Mise en marché et aide aux groupes	22
Rayonnement international	24
<b>VALORISATION, PROMOTION ET PARTENARIATS</b>	<b>25</b>
.....	
Du cœur au ventre depuis 100 ans!	25
Valorisation de l'agriculture et de ses artisans	25
<b>ÉTATS FINANCIERS</b>	<b>27</b>
.....	

MOT DU PRÉSIDENT GÉNÉRAL

# Un projet de société de toute première importance

**MARTIN GARON, PRÉSIDENT GÉNÉRAL DE L'UPA**


Réunis devant l'Assemblée nationale du Québec en décembre 2023, en marge du congrès général de l'organisation et à l'aube de son 100<sup>e</sup> anniversaire, plus de 1 000 productrices et producteurs agricoles et forestiers ont participé à une grande marche rassembleuse et solidaire pour la relève agricole et l'avenir des fermes de chez nous.

Leurs inquiétudes et leurs espoirs, clairement exprimés sous la forme d'un manifeste historique, témoignaient d'une volonté inébranlable d'assurer leur participation quotidienne à un projet de société de toute première importance : celui de nourrir durablement leurs concitoyens, d'évoluer dans un environnement d'affaires compétitif et d'être au cœur des discussions et décisions ayant une incidence sur leur avenir ainsi que sur celui de la relève.

Ce cri du cœur a continué sa lancée en 2024, comme en témoignent les 17 rassemblements régionaux en première moitié d'année. À ces occasions, des milliers de productrices, de producteurs et de relèves ont manifesté l'ampleur de leur ras-le-bol sur une variété d'enjeux économiques, territoriaux, climatiques et environnementaux. Le message central était indéniablement le déficit de reconnaissance à leur endroit.

La réponse du gouvernement du Québec a pris la forme, en juin 2024, d'un certain nombre de chantiers, de mesures et d'initiatives (233,8 M\$). Cette ouverture marquait une avancée positive, sans toutefois combler toutes les attentes des productrices, des producteurs, de la relève et de leurs organisations respectives.

C'est pourquoi nous avons continué de militer fortement, en deuxième moitié d'année, en faveur de la création, du maintien et de la bonification (selon le cas) de politiques, d'initiatives et de mesures structurantes, novatrices et pérennes permettant aux productrices et aux producteurs de vivre pleinement de leur métier et de saisir l'ensemble des

possibilités sur tous les marchés. Nous avons aussi rappelé à maintes reprises que l'adaptation des entreprises agricoles et forestières, en matière d'agroenvironnement, fait l'objet d'efforts soutenus depuis des décennies et qu'elles sont des écosystèmes susceptibles de contribuer de façon importante à l'atteinte des cibles québécoise en matière de décarbonisation et de protection de la biodiversité.

Les attentes du milieu, de chaque secteur de production (dont la protection de nos érables en terres publiques) et des régions (en l'occurrence périphériques) sont grandes à tous ces égards et devront être explicitement comblées dans la prochaine Politique bioalimentaire du Québec, en 2025. Les jeunes de la relève s'attendent aussi à un appui beaucoup plus substantiel, à la hauteur de leurs ambitions et de leur importance stratégique.

Nous avons aussi participé pleinement à la Consultation nationale sur le territoire et les activités agricoles (CNTAA), entamée en 2023. Tout au long de cet exercice, nous nous sommes prononcés en faveur d'actions qui tendent vers la défense intégrale de notre garde-manger (dont le principe de « zéro perte nette ») et le renforcement de l'ensemble des mécanismes nécessaires à sa protection. La protection de notre garde-manger, en tant que véritable priorité nationale, est essentielle à l'avenir alimentaire des Québécoises et des Québécois d'aujourd'hui et de demain. Les changements législatifs à venir, le cas échéant, devront respecter cette nécessité.

Réunis au sein de leur Union depuis 100 ans cette année, et appuyés par des permanents passionnés et engagés, les productrices et producteurs agricoles et forestiers du Québec sont au cœur du tissu rural de la province et façonnent le visage des régions sur les plans géographique, communautaire et économique. C'est avec une très grande fierté que nous avons multiplié les initiatives, en cours d'année, pour souligner l'importance de cet élan collectif constamment renouvelé vers la pérennité d'un métier essentiel à l'autonomie et la sécurité alimentaires des Québécoises et Québécois. Et j'ai la profonde conviction que le désir de nourrir et d'en vivre continuera d'animer nos campagnes pour encore très longtemps.



MOT DU DIRECTEUR GÉNÉRAL

## Une organisation dévouée à la pérennité du milieu

**CHARLES-FÉLIX ROSS, DIRECTEUR GÉNÉRAL DE L'UPA**

Les années 2022 et 2023 ont été difficiles pour les productrices et producteurs agricoles québécois. Qu'il s'agisse du revenu net (-30% en 2022; -42,9% en 2023) ou de l'endettement (+10,7% en 2022; +7,0% en 2023), plusieurs milliers d'entreprises agricoles ont vécu péniblement le contexte économique difficile, l'augmentation des coûts de production (+18,5% en 2022; +5,1% en 2023) et la flambée des taux d'intérêt, malgré la croissance des recettes (+14,5% en 2022; +2,8% en 2023).

Les difficultés rencontrées par nos entreprises, confirmées par les résultats d'un deuxième sondage en deux ans sur la situation financière des fermes du Québec, se sont poursuivies en 2024.

Ces données sont à l'origine, en grande partie, du ras-le-bol exprimé ces dernières années par les agricultrices et agriculteurs du Québec. Mais elles vont surtout à contresens de l'extraordinaire potentiel de croissance du milieu, estimé à 23% d'ici 2030 (4% de plus que l'économie québécoise dans son ensemble) en raison des atouts indéniables dont dispose le secteur agroalimentaire québécois et la demande alimentaire croissante, ici comme ailleurs dans le monde.

Indépendamment des mesures annoncées ces 18 derniers mois, répéter à tout vent que nous disposons des «meilleurs programmes au Canada», comme le préconisent certaines instances gouvernementales et ministérielles, n'aide en rien la pérennité des entreprises, leur compétitivité face à la concurrence étrangère et leur capacité de réussir sur tous les marchés. D'autant plus que l'agriculture est un investissement rentable à tous les égards, qu'il s'agisse des retombées économiques, de l'occupation du territoire ou des besoins et ambitions alimentaires des Québécoises et Québécois.

Convaincre les divers paliers de gouvernement d'aller de l'avant avec un soutien accru, de protéger davantage le territoire et les activités agricoles, d'adopter une vision de développement et de mettre un terme aux dérives

réglementaires et administratives est une tâche colossale. C'est pourquoi préparer l'avenir a continué d'être un volet important de nos actions en 2024, qu'il s'agisse des travaux menant à l'adoption de nouveaux plans de financement (2024-2029) et de développement (2025-2029), de l'importante réflexion sur la gouvernance et l'efficacité de l'organisation, ou de la mise en œuvre (en continu) du plan de renforcement en vie syndicale, relève syndicale et mixité.

Défendre efficacement les intérêts des productrices et producteurs agricoles et forestiers nécessitera, au cours des prochaines années, un accès à des ressources professionnelles et syndicales dynamiques et engagées. Voilà le sens de ces démarches déterminantes pour assurer l'ensemble des représentations, interventions et suivis que requiert la pérennité du milieu. À tous les élus et permanents de l'UPA, je vous souhaite un 100<sup>e</sup> anniversaire à la hauteur de ma confiance en vous tous et toutes!





## Portrait

L'UPA représente les quelque 42 000 agricultrices et agriculteurs du Québec ainsi que l'ensemble des productrices et producteurs forestiers. Ils sont regroupés suivant une double structure : selon le territoire géographique auquel ils appartiennent – c'est le secteur « général » – et selon le type de production agricole qu'ils exercent – c'est le secteur « spécialisé ».

L'UPA est présente partout au Québec. Depuis 100 ans, elle poursuit la mission de promouvoir et de défendre les intérêts de tous les producteurs et productrices agricoles et forestiers du Québec, sans distinction.

**145**

groupes spécialisés  
(120 régionaux  
et 25 provinciaux)

**89**

syndicats  
locaux

**12**

fédérations  
régionales

EN SAVOIR PLUS





**MARTIN CARON**  
Président général, UPA



**PAUL DOYON**  
Premier vice-président général, UPA



**STÉPHANIE LEVASSEUR**  
Deuxième vice-présidente générale, UPA



**JAMES ALLEN**  
Conseiller exécutif – secteur régional, Fédération de l'UPA de la Chaudière-Appalaches



**DANIEL HABEL**  
Conseiller exécutif – secteur régional, Fédération de l'UPA du Centre-du-Québec (Jusqu'en septembre 2024)



**GYSLAIN LOYER**  
Conseiller exécutif – secteur spécialisé, Producteurs d'œufs d'incubation du Québec



**CHRISTIAN OVERBEEK**  
Conseiller exécutif – secteur spécialisé, Producteurs de grains du Québec

## Comité de direction

Au 1<sup>er</sup> décembre 2024



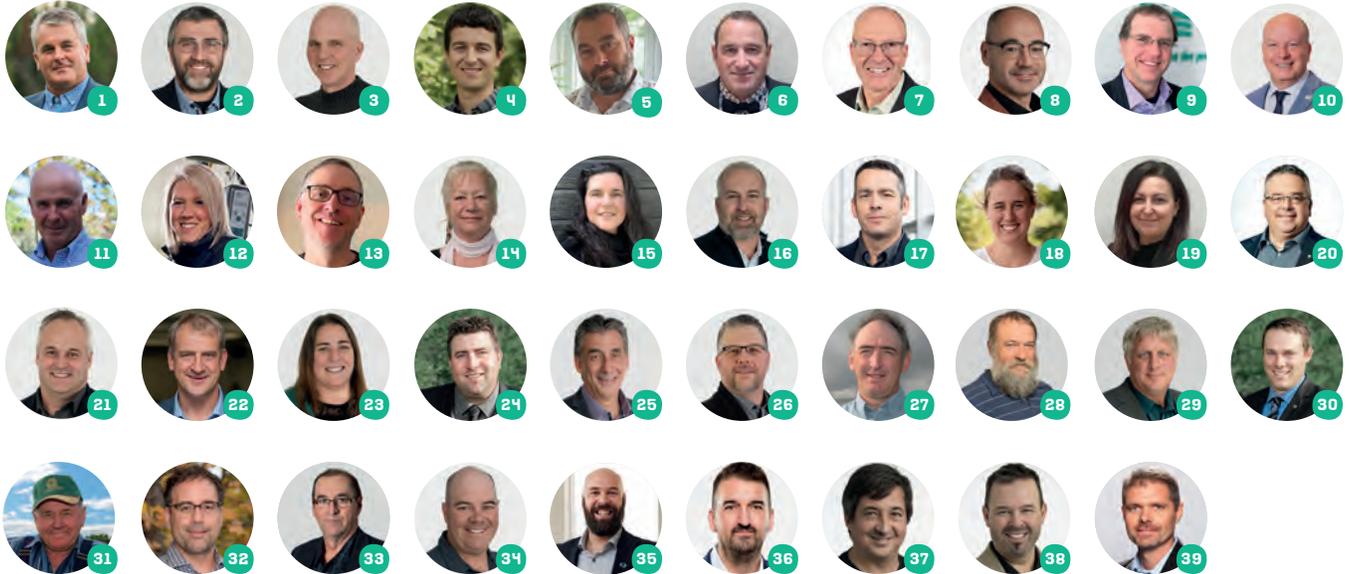
De gauche à droite :

- Stéphanie Lavallée**  
Adjointe exécutive,  
Direction générale
- Denis Corbeil**  
Directeur, Direction technologies de l'information
- Charles-Félix Ross**  
Directeur général
- Isabelle Bouffard**  
Cheffe des affaires économiques  
Directrice, Direction recherches et politiques agricoles
- Vanessa Hergett**  
Directrice, Direction des affaires juridiques
- Geneviève Lebrun**  
Directrice, Direction affaires publiques et syndicales
- Magali Delomier**  
Directrice générale adjointe
- Alain Bélisle**  
Directeur, Direction gestion des ressources humaines
- Denis Roy**  
Trésorier et directeur, Direction finances et main-d'œuvre agricole
- Charles Couture**  
Directeur des publications, La Terre de chez nous et ses publications

# Conseil général

Au 1<sup>er</sup> décembre 2024

Les trois dirigeants sont d'office membres du conseil général



1. **Stéphane Alary**  
Fédération de l'UPA d'Outaouais-Laurentides
2. **James Allen**  
Fédération de l'UPA de la Chaudière-Appalaches
3. **Sylvain Arbour**  
Fédération de l'UPA de la Gaspésie-Les Îles
4. **David Beauvais**  
Fédération de la relève agricole du Québec
5. **Guillaume Bernard**  
Syndicat des producteurs de lapins du Québec
6. **Gaétan Boudreault**  
Fédération des producteurs forestiers du Québec
7. **Michel Brien**  
Fédération de l'UPA-Estrie
8. **Guy Pouliot**  
Association des producteurs de fraises et framboises du Québec
9. **Francis Desrochers**  
Les Producteurs de pommes de terre du Québec
10. **Benoît Fontaine**  
Les Éleveurs de volailles du Québec
11. **Pascal Forest**  
Producteurs de légumes de transformation du Québec
12. **Valérie Fortier**  
Agricultrices du Québec
13. **Michel Fournier**  
Association des aquaculteurs du Québec
14. **Raymonde Garant**  
Fédération des éleveurs de grands gibiers du Québec
15. **Sylvie Girard**  
Producteurs de lait de chèvre du Québec
16. **Daniel Gobeil**  
Les Producteurs de lait du Québec
17. **Luc Goulet**  
Producteurs et productrices acéricoles du Québec
18. **Julie Bissonnette**  
Fédération de l'UPA du Centre-du-Québec
19. **Natacha Lagarde**  
Fédération de l'UPA de la Chaudière-Appalaches
20. **Sylvain Lapierre**  
Fédération des producteurs d'œufs du Québec
21. **Jimmy Lapointe**  
Les Éleveurs d'ovins du Québec
22. **Yves Laurencelle**  
Fédération de l'UPA de la Capitale-Nationale-Côte-Nord
23. **Nathalie Lemieux**  
Fédération de l'UPA du Bas-Saint-Laurent
24. **Jérémy Letellier**  
Fédération de l'UPA de la Montérégie
25. **Gyslain Loyer**  
Les Producteurs d'œufs d'incubation du Québec
26. **Martin Marcouiller**  
Fédération de l'UPA de la Mauricie
27. **John McCart**  
Quebec Farmers' Association
28. **André Mousseau**  
Les Producteurs en serre du Québec
29. **Christian Overbeek**  
Producteurs de grains du Québec
30. **Julien Pagé**  
Fédération de l'UPA de la Montérégie
31. **Marcel Papin**  
Fédération de l'UPA de Lanaudière
32. **Nicolas Pedneault**  
Syndicat des producteurs de bleuets du Québec
33. **Pascal Rheault**  
Fédération de l'UPA d'Abitibi-Témiscamingue
34. **Éric Rochon**  
Les Producteurs de pommes du Québec
35. **Louis-Philippe Roy**  
Les Éleveurs de porcs du Québec
36. **Jean-Thomas Maltais**  
Fédération de l'UPA du Saguenay-Lac-Saint-Jean
37. **Raphaël Vacher**  
Les apiculteurs et apicultrices du Québec
38. **Sébastien Vachon**  
Les Producteurs de bovins du Québec
39. **Éric Van Winden**  
Syndicat des producteurs maraîchers du Québec

## Les employés de l'Union

Des gens fiers de mettre leur expertise à contribution au sein d'une organisation aux valeurs humaines et de soutenir les productrices et producteurs agricoles et forestiers.

**169**  
employés





# Taux d'adhésion des productrices et des producteurs

au 31 juillet 2024

	NOMBRE DE FERMES	NOMBRE DE FERMES MEMBRES	TAUX D'ADHÉSION [%]
<b>AU QUÉBEC</b>	28 640	26 256	92 %
<b>PAR FÉDÉRATION</b>			
Abitibi-Témiscamingue	606	579	96 %
Bas-Saint-Laurent	1 962	1 771	90 %
Capitale-Nationale-Côte-Nord	1 146	1 050	92 %
Centre-du-Québec	3 149	2 911	92 %
Chaudière-Appalaches	5 589	5 174	93 %
Estrie	2 866	2 630	92 %
Gaspésie-Les Îles	242	213	88 %
Lanaudière	1 549	1 449	94 %
Mauricie	959	913	95 %
Montérégie	6 978	6 427	92 %
Outaouais-Laurentides	2 444	2 065	84 %
Saguenay-Lac-Saint-Jean	1 150	1 074	93 %

# Volume de production couvert par la mise en marché collective

Les retombées d'une approche collective pour la commercialisation des produits agricoles sont nombreuses et bénéficient à l'ensemble de la société.

En plus d'être efficace, ordonnée et équitable, cette formule permet aux producteurs de mettre en commun des ressources et d'investir collectivement dans des projets de promotion, de recherche et de développement. Au Québec, en 2023-2024, 87,9% (10,7 G\$) des produits agricoles mis en marché par les groupes spécialisés de l'UPA (12,2 G\$) l'ont été collectivement.

## 12,2 G\$

Valeur de production des groupes spécialisés de l'UPA

## 87,9%

Part de la valeur de production couverte par la mise en marché collective

Valeur de la production des groupes spécialisés de l'UPA (M\$)
  Mise en marché collective (M\$)

	Acériculture	794,0	549,0		Légumes de transformation	33,6	33,6
	Apiculture	13,1	-		Maraîchers	614,0	-
	Aquaculture	-	-		Œufs	310,0	310,0
	Bleuets	47,0	47,0		Œufs d'incubation	136,5	136,5
	Bois	503,0	503,0		Ovins	42,0	40,0
	Bovins	524,0	524,0		Pommes	79,0	79,0
	Chèvres laitières	7,4	7,4		Pommes de terre	231,0	231,0
	Fraises et framboises	82,3	-		Porcs	1 625,0	1 625,0
	Grains	2 128,0	2 128,0		Serre	517,7	-
	Grands gibiers	-	-		Volailles	1 154,0	1 154,0
	Lait	3 376,2	3 376,2				
	Lapins	2,1	2,1				
					<b>Total</b>	<b>12 219,89</b>	<b>10 745,76</b>

Source : groupes spécialisés de l'UPA, automne 2024

## Sommes investies en recherche, en dons et en promotion

Toutes les sommes investies collectivement en promotion et en publicité contribuent à accroître la demande pour les produits alimentaires québécois. Quant aux investissements que font les producteurs dans le domaine de la recherche et du développement, ils visent l'amélioration continue de la qualité des produits et des pratiques agricoles. Cela bénéficie autant aux consommateurs qu'aux entreprises en aval de la production.

Les agriculteurs sont aussi interpellés par les besoins des plus démunis et l'importance de promouvoir de saines habitudes alimentaires. Voilà pourquoi, chaque année, ils remettent à la communauté des dons en argent et en denrées agricoles.

**67 736 317\$**  
en promotion et publicité

**4 435 038\$**  
en recherche et développement

**1 378 991\$**  
en dons remis à la communauté

SECTEUR DE PRODUCTION	PROMOTION ET PUBLICITÉ (\$)	RECHERCHE ET DÉVELOPPEMENT (\$)	DONS (\$)
Acériculture	10 176 247	966 060	69 053
Apiculture	-	3 883	18 377
Aquaculture	-	-	-
Bleuets	264 048	115 764	-
Bois	30 000	5 000	1 000
Bovins	543 658	354 007	3 400
Chèvres laitières	-	12 068	-
Fraises et framboises	150 000	50 000	-
Grains	395 000	725 786	5 000
Grands gibiers	-	-	-
Lait	48 727 177	713 426	959 399
Lapins	-	-	-
Légumes de transformation	23 860	143 877	15 335
Marâchers	210 000	15 300	1 000
Œufs	1 843 000	87 511	143 000
Œufs d'incubation	12 761	57 561	400
Ovins	80 345	10 000	-
Pommes	355 120	48 447	36 870
Pommes de terre	600 000	250 000	-
Porcs	3 577 684	843 264	93 069
Serre	-	15 000	-
Volailles	747 417	18 084	33 088
<b>Total</b>	<b>67 736 317</b>	<b>4 435 038</b>	<b>1 378 991</b>

Source : groupes spécialisés de l'UPA, automne 2024

## Information et formation

L'information et la formation permettent aux productrices et producteurs de parfaire leur expertise, d'accroître leur efficacité et de favoriser l'engagement des membres et des employés.

Ces deux volets sont également au cœur d'une implication syndicale essentielle à l'avenir de l'agriculture et de l'organisation, comme en témoigne la mise en œuvre du plan de renforcement en vie syndicale, relève syndicale et mixité de l'organisation.



Tenue de 50 formations syndicales (845 participants) et de 10 webinaires accessibles sur la plateforme U+ (1 050 personnes), sur des sujets variés comme la contribution des technologies agricoles, les conditions de travail de la main-d'œuvre et la sécurité routière;

Poursuite de la campagne *S'impliquer, c'est bâtir l'avenir*, qui valorise l'engagement syndical des productrices et des producteurs;

Diffusion de 6 formations (142 personnes) à l'intention des ambassadeurs et des ressources responsables de l'accueil des nouvelles productrices et des nouveaux producteurs dans toutes les régions;

Tenue d'une formation annuelle des ressources allouées aux syndicats locaux;

Diffusion d'une nouvelle formation et d'outils pour favoriser le recrutement et l'implication syndicale;

Diffusion de 10 infolettres aux productrices et producteurs et d'une quarantaine d'infolettres hebdomadaires (*Le Trait d'Union*) aux dirigeants des organisations affiliées sur les enjeux agricoles de l'heure et les actions de l'organisation;

Publication de la revue *L'U* (7 éditions), destinée aux agricultrices et aux agriculteurs, avec des thématiques diverses, comme la protection du territoire et des activités agricoles, la place des femmes en agriculture, l'action collective et, bien entendu, le 100<sup>e</sup> anniversaire de l'organisation.

Photo 1 : Formation annuelle des ressources allouées aux syndicats locaux, en juin 2024.

Photo 2 : Journée de réflexion des conseillers généraux, en janvier 2024.

# Plan de financement 2025-2029 et Plan de développement 2025-2029



La défense des intérêts des productrices et producteurs est fortement tributaire des moyens dont dispose l'organisation pour répondre aux défis croissants auxquels ils sont confrontés.

C'est dans ce cadre que se sont poursuivis les travaux du Comité de financement à moyen et long terme en vue du plan de financement 2025-2029 de l'Union. Ce plan s'appuie sur un financement par et pour les agricultrices et les agriculteurs. Par ailleurs, les travaux sont amorcés pour mettre de l'avant un mode de financement visant une plus grande équité entre les entreprises et les secteurs de production, dans la foulée des changements introduits par le projet de loi n° 28 (2023).

De plus, tout au long de l'année, un comité consultatif a réalisé des travaux pour élaborer le prochain plan de développement 2025-2029. Celui-ci cible des orientations qui visent à optimiser le fonctionnement et l'utilisation des ressources ainsi qu'une plus grande efficacité organisationnelle.

La finalisation et la mise en œuvre du Plan sont prévues l'an prochain.

## Main-d'œuvre et prévention

En agriculture comme dans d'autres secteurs économiques, des employés satisfaits de leur environnement professionnel travaillent mieux, servent mieux les clients, entretiennent de meilleures relations avec les partenaires d'affaires et ont donc un effet favorable sur la productivité des entreprises.



Rappelons à cet égard que l'agriculture est en situation de pénurie de main-d'œuvre depuis beaucoup plus longtemps que la majorité des autres secteurs économiques, d'où la création, il y a plus de 50 ans, du Programme des travailleurs étrangers temporaires et du Programme des travailleurs agricoles saisonniers. En 2023, plus de 23 000 travailleurs agricoles temporaires et saisonniers occupaient un emploi dans le secteur agricole québécois, ce qui représente environ le tiers de tous les emplois.

Cette présence importante dans nos champs explique les nombreuses démarches, en cours d'année, auprès des divers paliers de gouvernement, pour alléger la lourdeur administrative associée au recours à cette main-d'œuvre essentielle à notre autonomie et à notre sécurité alimentaires.

Soulignons que l'UPA a aussi déployé des efforts importants au regard de la santé et la sécurité du travail, les risques en agriculture étant nombreux. C'est pourquoi la prévention demeure une préoccupation de tout instant.

Photo 1 : Participants au Colloque annuel de l'UPA et ses partenaires en prévention, en février 2024, à Trois-Rivières.

Photo 2 : Denis Roy, trésorier et directeur – finances et main-d'œuvre agricole, Martin Caron, président général, et Marc Miller, ministre canadien de l'Immigration, des Réfugiés et de la Citoyenneté, à l'occasion d'une rencontre sur les travailleurs étrangers temporaires, en mars 2024.

## FAITS SAILLANTS

- Démarche soutenue, auprès du ministère de l'Immigration, de la Francisation et de l'Intégration, pour faciliter l'accès à la main-d'œuvre étrangère (lourdeur administrative et fin des certificats d'acceptation du Québec [CAQ] génériques);
- Pression pour harmoniser la rémunération plancher des TET au salaire minimum des travailleurs québécois;
- Suivi des nouvelles normes à venir sur le logement (TET);
- Participation aux travaux de la Table de concertation des travailleurs étrangers temporaires agricoles;
- Tenue du Colloque annuel de l'UPA et de ses partenaires en prévention sous le thème *La prévention dans les espaces clos : soyez conscients des risques avant de perdre conscience!*;
- Production d'une analyse comparative (en cours) sur les couvertures en assurance invalidité en cas d'accident du travail ou de maladie professionnelle;
- Production d'outils en ligne pour faciliter la prise en charge de la prévention à la ferme;
- Déploiement d'une Journée annuelle de la santé, de la sécurité et du mieux-être;
- Tenue d'un forum provincial sur la santé psychologique sous le thème *Ensemble, on s'entraide depuis 100 ans!*;
- Plusieurs réalisations en matière de prévention bénéficient d'une subvention de la Commission des normes, de l'équité, de la santé et de la sécurité du travail.



## Services juridiques

La Direction des affaires juridiques (DAJ) de l'UPA compte neuf avocats et avocates et est responsable de soutenir les différentes directions de la Confédération sur les enjeux juridiques de l'organisation. Elle a conseillé ces directions dans leurs dossiers respectifs, notamment au regard de la mise en marché des produits agricoles et alimentaires, l'aménagement du territoire, la gouvernance, mais également en matière de consultations publiques pour des projets de loi tels que la *Loi concernant l'expropriation*, la *Loi modifiant la Loi sur la fiscalité municipale et d'autres dispositions législatives* et la *Loi assurant la gouvernance responsable des ressources énergétiques et modifiant diverses dispositions législatives*.

Depuis la création de BHLF Avocats en 2016, en plus d'assurer les services juridiques de la Confédération, l'équipe de la DAJ offre des services juridiques exclusifs aux productrices et producteurs agricoles et forestiers du Québec, ainsi qu'aux fédérations régionales et aux fédérations spécialisées. Les principaux domaines de consultation concernent l'aménagement du territoire, le droit municipal et le droit civil pour des questions de bornage, de droits de passage et de contrats, ainsi qu'en droit commercial.

## FAITS SAILLANTS

- Production d'une revue de jurisprudence annuelle en droit agricole, tant en aménagement du territoire qu'en mise en marché agricole;
- Rédaction d'une douzaine de chroniques juridiques mensuelles dans *La Terre de chez nous*, visant à informer les producteurs et productrices de leurs droits sur des sujets aussi variés que la protection du territoire agricole, la fiscalité municipale et le droit commercial;
- Tenue de plusieurs conférences portant entre autres sur la *Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles*, l'aménagement du territoire, la fiscalité municipale, la gouvernance, la protection des renseignements personnels et l'entrée en vigueur de nouvelles lois en matière d'expropriation et municipales;
- Présentation d'un texte sur les développements récents en droit municipal, ainsi que d'une conférence devant les membres du Barreau du Québec.

# Fiducies d'utilité sociale agricoles



La dernière année a été consacrée à finaliser le transfert des propriétés acquises ou cédées par la signature de nouveaux baux, le renouvellement de baux existants et la réalisation de travaux d'aménagement sur des propriétés. À la fin de 2024, la Fiducie agricole UPA-Fondation et la Fiducie agricole REM disposent ainsi de huit sites en Montérégie, en Mauricie, dans Charlevoix et au Lac-Saint-Jean qui hébergent dix-huit locataires. Sur ces sites qui totalisent 420 ha, ces producteurs cultivent du soya, du blé, du canola, de la cameline, du sarrasin, du chanvre, du maïs, des légumes et des fleurs, en régie conventionnelle ou biologique.

En raison de leur valeur marchande, ces propriétés auraient difficilement pu être acquises par ces entreprises agricoles. Le modèle de fiducie agricole offre désormais une option de plus aux agriculteurs et agricultrices, en démarrage ou en croissance, qui souhaitent sécuriser à très long terme l'accès à une terre sans devoir supporter les frais d'acquisition.

La recherche de financement s'est également poursuivie en cours d'année pour accroître le déploiement de ce modèle à travers le Québec.

## Anniversaires en 2024



- 5<sup>e</sup>** LES APICULTEURS ET APICULTRICES DU QUÉBEC
- 45<sup>e</sup>** Le lapin du Québec
- 50<sup>e</sup>** LES PRODUCTEURS DE POMMES DU QUÉBEC
- 50<sup>e</sup>** PRODUCTEURS DE LÉGUMES DE TRANSFORMATION DU QUÉBEC

Photo 1 : Fiduciaires, locataires et intervenants intéressés par l'action de la Fiducie agricole REM lors d'une visite à Carignan, en avril 2024.

Photo 2 : Martin Caron, président général, Stéphanie Levasseur, deuxième vice-présidente générale, et Pascal Forest, président des Producteurs de légumes de transformation du Québec (PLTQ), lors d'une soirée festive soulignant le 50<sup>e</sup> anniversaire des PLTQ, en juillet 2024.

60<sup>e</sup>

Fédération des  
producteurs d'œufs  
du Québec

60<sup>e</sup>

L'Union  
des producteurs  
agricoles  
Outaouais-Laurentides

95<sup>e</sup>

L'Union  
des producteurs  
agricoles  
Lanaudière



## Hommages

En janvier, l'UPA a rendu hommage aux ex-conseillers généraux qui ont quitté leurs fonctions en 2023.

- Maxime Tessier du Syndicat des producteurs de lapins du Québec
- Frédéric Poudrette de la Fédération des éleveurs de grands gibiers du Québec
- David Lemire de l'Association des producteurs de fraises et framboises du Québec
- Rémi Hudon du Syndicat des producteurs de lait de chèvre du Québec
- Pierre-Luc Leblanc des Éleveurs de volailles du Québec
- David Duval des Éleveurs de porcs du Québec
- Jeannine Messier des Agricultrices du Québec
- Jean Lambert de la Fédération de l'UPA de la Chaudière-Appalaches
- Gilbert Marquis de la Fédération de l'UPA du Bas-Saint-Laurent
- Michèle Poirier de la Fédération de l'UPA de la Gaspésie-Les Îles
- Pierre Lessard des Éleveurs d'ovins du Québec

Le président général, Martin Caron, a remercié chaleureusement ces productrices et producteurs d'exception pour leur engagement dans l'organisation.



Photo 1 : André Marquis, Émilienne Dion et le président général de l'UPA, Martin Caron, lors de la fête régionale en l'honneur de la 67<sup>e</sup> famille agricole de l'année, en avril 2024.

Photo 2 : Dans l'ordre habituel sur la photo : Jean Lambert, David Lemire, Pierre-Luc Leblanc, Pierre Lessard, David Duval et Jeannine Messier.

# Mobilisation 2024 : au cœur des solutions



En première moitié d'année, des milliers de productrices et producteurs ont participé à des ralliements aux quatre coins du Québec afin d'exprimer leurs inquiétudes et leurs espoirs quant à l'avenir de l'agriculture et de la relève.

À chacun de ces 17 rassemblements régionaux, les quelque 4 500 participants (2 500 tracteurs) ont manifesté l'ampleur de leur ras-le-bol sur une variété d'enjeux économiques, territoriaux, climatiques et environnementaux. Le message central des productrices et producteurs, à toutes ces occasions, était indéniablement le déficit de reconnaissance à leur endroit ainsi que leur volonté d'être « au cœur des solutions ».

Le 13 juin, après des mois de mobilisation, de plaidoyers et de démonstrations chiffrées, le gouvernement du Québec a finalement confirmé l'adoption de six grandes mesures (233,8 M\$) susceptibles de venir en aide aux entreprises agricoles en difficulté.



MESURES	MONTANTS
Mesure 1 : initiative ministérielle visant à limiter les impacts de la sécheresse en Abitibi-Témiscamingue en 2023	+1,6 M\$
Mesure 2 : bonification de l'initiative d'urgence	+30 M\$
Mesure 3 : adaptation du Programme de protection contre la hausse des taux d'intérêt - Sécuri-Taux Relève	+371 M\$
Mesure 4 : déclenchement de l'initiative Agri-relance	+22,2 M\$
Mesure 5 : allègements réglementaires et administratifs	*36,9 M\$
Mesure 6 : soutien à l'adaptation aux changements climatiques	+106 M\$
<b>Total</b>	<b>+233,8 M\$</b>

Photo 1 : Convoi de tracteurs lors d'un rassemblement au Saguenay-Lac-Saint-Jean, en mars 2024.

Photo 2 : Participants à un rassemblement en Estrie dans le cadre de la mobilisation, en avril 2024.

Photo 3 : Élus et permanents de l'UPA et de ses organisations affiliées, lors de la Rencontre provinciale sur la mobilisation et la crise en agriculture, en mai 2024.

Photo 4 : Isabelle Bouffard, cheffe des affaires économiques et directrice de la Direction recherches et politiques agricoles lors de la Rencontre provinciale sur la mobilisation et la crise en agriculture.

Comme l'UPA l'a précisé à ce moment, ce dénouement marquait une avancée importante. Mais les défis à moyen et long terme sont encore nombreux. C'est pourquoi l'organisation, en deuxième moitié d'année, a beaucoup insisté sur le nombre grandissant de facteurs économiques, administratifs, territoriaux, climatiques et réglementaires qui nuisent à la rentabilité et à la compétitivité des entreprises agricoles de chez nous.

L'UPA a aussi signalé, sur toutes les tribunes ainsi qu'auprès des instances ministérielles concernées, qu'un coup de barre majeur était requis à tous ces égards et qu'une intention politique et budgétaire vigoureuse devra se manifester dans la prochaine Politique bioalimentaire du Québec (2025).

## FAITS SAILLANTS

- Production de matériel, d'argumentaires et d'outils numériques reprenant les constats et les solutions préconisées par le milieu;
- Intensification des représentations politiques et gouvernementales (Confédération, régions et spécialités);
- Envoi de correspondances aux instances ministérielles concernées;
- Interventions rapides et soutenues dans les médias et sur les réseaux sociaux;
- Production d'un sondage sur la santé financière des fermes québécoises (deuxième édition);
- Tenue d'une rencontre provinciale sur la mobilisation et la crise en agriculture et diffusion des résultats du sondage;
- Mise en œuvre d'une campagne de sensibilisation estivale et automnale (*Au cœur de la solution*) sur les enjeux à moyen et long terme des productrices, des producteurs et de la relève.



Photo 1 : François Legault, premier ministre du Québec, et Martin Caron, président général, à l'occasion d'une rencontre sur les demandes du milieu agricole, en juin 2024, à la Maison de l'UPA.

Photo 2 : Le président général, Martin Caron, lors d'un rassemblement à Rouyn-Noranda, en avril 2024.

Photo 3 : Participants à un rassemblement au Centre-du-Québec dans le cadre de la mobilisation, en avril 2024.



# Économie et commerce



Les enjeux économiques font partie intégrante de l'environnement d'affaires dans lequel évoluent nos entreprises agricoles et forestières. La situation économique difficile, comme en témoigne la mobilisation des productrices, des producteurs et de la relève, illustre parfaitement l'ampleur des défis et l'importance, à terme, de mettre en place des politiques, des initiatives et des mesures structurantes, novatrices et pérennes permettant aux productrices et aux producteurs de vivre pleinement de leur métier et de saisir l'ensemble des occasions sur tous les marchés.

Comme chaque année, tous ces aspects ont fait l'objet d'interventions soutenues et de suivis rigoureux, en l'occurrence auprès des décideurs gouvernementaux et des partenaires du milieu.



## FAITS SAILLANTS

Participation aux consultations prébudgétaires provinciales et fédérales;

Suivi et interventions, selon le cas, au regard des projets de loi 63 (mines), 69 (ressources énergétiques), 70 (environnement sanitaire des animaux), C-234 (tarification de la pollution causée par les gaz à effet de serre), C-280 (fiducie réputée – fruits et légumes périssables) et C-282 (protection de la gestion de l'offre);

Pression afin que soit retirée la limite d'intervention basée sur le bénéfice net (50 000 \$) et que soit inclus le salaire des actionnaires dans le calcul de celui-ci;

Pression afin d'adapter les programmes existants aux nouveaux enjeux liés aux changements climatiques, à la réalité des plus petites fermes et à celle des entreprises agricoles situées dans les MRC prioritaires;

Bonification de l'analyse annuelle sur les transactions foncières agricoles (en cours) et mise en place d'un comité de réflexion sur l'accès aux terres agricoles;

Suivi et représentations afin de limiter les répercussions des projets énergétiques (éolien, biométhanisation) sur le territoire et les activités agricoles;

Participation aux consultations sur la révision du programme d'assurance récolte;

Suivi des mandats et analyses portant sur les paramètres du programme ASRA.

Photo 1 : Martin Caron en compagnie d'élus agricoles québécois et ontariens à l'occasion d'un point de presse, tout juste avant sa participation aux travaux du Comité sénatorial permanent des affaires étrangères et du commerce international (projet de loi C-282 – gestion de l'offre), en octobre 2024.

Photo 2 : David Tougas, coordonnateur – économie et commerce, et Martin Caron, président général, lors des consultations parlementaires sur le projet de loi n° 69, *Loi assurant la gouvernance responsable des ressources énergétiques et modifiant diverses dispositions législatives*, en septembre 2024.

Photo 3 : Guylain Charron, conseiller en recherches et politiques agricoles, et Paul Doyon, premier vice-président général, lors des consultations parlementaires sur le projet de loi n° 70, *Loi modifiant la Loi sur la protection sanitaire des animaux*, en septembre 2024.

Photo 4 : Stéphanie Levasseur, deuxième vice-présidente générale, lors d'un point de presse sur le déclenchement du programme Agri-relance, en juin 2024.

# Aménagement du territoire et agroenvironnement



Avec seulement 0,24 ha en culture par habitant, un ratio quinze fois plus bas que l'Alberta, six fois plus bas que le Canada, deux fois plus bas que la France et cinq fois plus bas que les États-Unis, il est impératif de protéger davantage le territoire agricole québécois. C'est dans ce cadre que l'UPA a participé, en début d'année, au troisième et dernier volet de la CNTAA, entièrement consacré à la propriété foncière agricole et à l'accès aux terres.

En plus d'aborder cet aspect déterminant pour les productrices, les producteurs et la relève, l'organisation a réitéré que la consultation devait mener à des actions qui tendent vers la défense intégrale de notre garde-manger (dont le principe de « zéro perte nette ») et le renforcement de l'ensemble des mécanismes nécessaires à sa protection.

Au chapitre de l'agroenvironnement, l'organisation a continué de formuler des recommandations en vue d'une réglementation qui respecte le rythme d'adaptation et l'environnement d'affaires des entreprises. Cet aspect est d'ailleurs partiellement repris dans les mesures annoncées par le gouvernement du Québec en juin, en lien avec la mobilisation et les demandes de l'UPA.

L'organisation est aussi à l'origine d'un troisième Sommet agroenvironnemental, sous le thème Investir dans l'action, en collaboration avec la Chaire de recherche du Canada en économie écologique (UQO). Comme en témoigne la déclaration commune dévoilée à l'issue du Sommet, les agriculteurs, les chercheurs et les intervenants ont affirmé d'une même voix « vouloir agir en faveur d'une agriculture à la fois plus résiliente face aux conditions adverses que sont les changements climatiques et la perte de la biodiversité, et plus respectueuse de notre environnement ».

Photo 1 : Jérôme Dupras, professeur au Département des sciences naturelles de l'Université du Québec en Outaouais (UQO) et titulaire de la Chaire de recherche du Canada en économie écologique, et Martin Caron, président général, à l'occasion du Sommet agroenvironnemental Investir dans l'action, en février 2024.

Photo 2 : Le président général, Martin Caron, participant à un panel intitulé *Semer un avenir durable*, dans le cadre de la trentième édition de la Conférence de Montréal, en juin 2024.

Photo 3 : Participants à la formation *Faites comme Julien, réduisez l'usage des herbicides!*, en janvier 2024.



Photo 4 : Participation du directeur général de l'UPA, Charles-Félix Ross, à un panel sur l'avenir des terres agricoles au Canada (*Farm Fest 2024*, Colombie-Britannique, novembre 2024).

Photo 5 : Lancement officiel du Laboratoire vivant — Racines d'avenir, coordonné par l'Union dans le cadre du programme *Solutions agricoles pour le climat - Laboratoires vivants* d'Agriculture et Agroalimentaire Canada, en octobre 2024.

## FAITS SAILLANTS

- Participation à la journée d'échanges du ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec (MAPAQ) visant à convenir des orientations à privilégier par le gouvernement (CNTAA);
- Participation à la démarche menant aux nouvelles orientations gouvernementales en aménagement du territoire (dévoilées en mai);
- Participation au suivi du plan de mise en œuvre de la Politique nationale de l'architecture et de l'aménagement du territoire;
- Participation au colloque *Patrimoine agricole, s'enraciner dans le territoire*;
- Publication du *Portrait des pratiques d'agriculture durable des fermes du Québec*, qui a recensé plus de 62 pratiques agricoles sur 3 366 entreprises;
- Participation au panel *Semer un avenir durable*, dans le cadre de la trentième édition de la Conférence de Montréal;
- Participation au panel *Quel est le devenir des pesticides en agriculture?* dans le cadre du congrès annuel du Réseau québécois de recherche en agriculture durable;
- Participation à plusieurs événements organisés dans le cadre de la COP16 en Colombie. Cet événement visait à établir des programmes, des engagements et des cadres d'action pour conserver la diversité biologique et l'utiliser de manière durable.



Photo 1 : Participation de Magali Delomier, directrice générale adjointe de l'Union, à la COP 16 à Cali en Colombie en compagnie de représentants du Québec.

Photo 2 : Participation de Gaëlle Janvier, conseillère en aménagement à la Direction recherches et politiques agricoles, au colloque Patrimoine agricole, s'enraciner dans le territoire.



# Mise en marché et aide aux groupes



La production et la mise en marché des denrées agricoles sont fortement influencées par l'environnement législatif, réglementaire et commercial de chaque secteur de production.

Dans ce cadre, plusieurs groupes affiliés et non affiliés font appel à l'expertise de l'UPA pour le développement d'initiatives favorisant le développement de ces divers secteurs, au gré des défis, des possibilités et des ressources disponibles au sein de chaque filière.

En 2024, l'UPA a continué d'appuyer ces groupes dans leurs divers projets, qu'ils soient législatifs, réglementaires ou commerciaux. Cette expertise est au cœur de son coffre à outils favorisant une agriculture encore plus compétitive, rentable et pérenne.



Photo 1 : Participants à la formation *Faites une différence, favorisez la biodiversité!*, en mars 2024.

Photo 2 : Paul Doyon, premier vice-président général, participant à l'assemblée générale annuelle d'Attestra, chef de file en systèmes de traçabilité, en juin 2024.

Photo 3 : Martin Caron, président général, Gaétan Boudreault, président de la Fédération des producteurs forestiers du Québec, Maurice Veilleux, président du Syndicat des producteurs forestiers du Bas-Saint-Laurent, et Pierre Lemieux, président du Syndicat des producteurs de bois de la Côte-du-Sud, à l'occasion d'une activité de presse le 7 novembre.

## FAITS SAILLANTS

- Participation à la création d'un code de conduite dans le secteur de l'épicerie;
- Accompagnement des syndicats forestiers régionaux souhaitant moderniser leur modèle de mise en marché;
- Veille sur la réglementation et le suivi auprès du groupe de travail sur l'abattage de proximité et le MAPAQ;
- Suivi et représentations en matière de téléinspection, de télémédecine et de délégation d'actes en santé animale;
- Suivi du programme ASAQ-PISAQ (services vétérinaires);
- Participation aux consultations parlementaires sur le projet de loi n° 67 (Code des professions);
- Poursuite de l'analyse et diffusion des résultats en matière d'asymétrie et de réciprocité des normes;
- Accompagnement dans les démarches d'accréditation et de mise en œuvre de la future chambre de coordination et de développement dans le secteur apicole;
- Accompagnement de groupes tels que le Syndicat des producteurs de lapins du Québec, le Syndicat des producteurs de grains biologiques du Québec et le Syndicat des producteurs de lait biologique du Québec;
- Suivi des travaux de révision des normes biologiques canadiennes;
- Représentations dans le cadre du processus de renouvellement de l'accord d'équivalence entre les normes biologiques du Canada et celles de l'Union européenne;
- Suivi et représentations pour la préservation de l'intégrité du secteur biologique (édition génomique, clonage, pratiques autorisées, etc.);
- Suivi de la consultation fédérale sur les modifications réglementaires concernant les normes de composition;
- Suivi et représentations au regard de la mise à jour de la politique sur les aliments dérivés d'animaux clonés.



# Rayonnement international



Les valeurs, l'expertise et le savoir-faire des agricultrices et des agriculteurs québécois s'expriment de façon éloquente sur la scène internationale, par l'intermédiaire, bien entendu, d'UPA Développement international, mais aussi de la Coalition Nourrir l'humanité durablement.

Lors de son 14<sup>e</sup> Rendez-vous annuel en avril, la Coalition a notamment abordé les questions liées à l'inflation du prix des aliments, qui affecte l'ensemble de la population, tant au Québec que dans le reste du monde.

À l'instar de l'UPA, la Coalition a aussi participé, en mai, au Colloque international *Agriculture, biodiversité et sécurité alimentaire* : des engagements en actions, où étaient présents plus de 300 délégués de 39 pays, dont près du tiers étaient issus du milieu agricole, de même que des représentants de la FAO. L'objectif du Colloque était notamment de mettre en lumière l'agriculture comme source de solutions aux défis liés à la biodiversité et d'illustrer la contribution soutenue, mais souvent mal comprise et négligée, des productrices et producteurs.

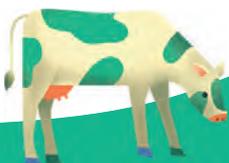
La Coalition était présente pour participer aux différentes activités et faire valoir le projet de Convention internationale pour une alimentation durable, très complémentaire aux conventions sur la protection de la biodiversité et les changements climatiques. L'ampleur de cette participation démontre bien que la sécurité alimentaire est un enjeu mondial auquel nous sommes tous de plus en plus sensibilisés.



Photo 1 : Martin Caron, président général, participant à un panel dans le cadre du Colloque international *Agriculture, biodiversité et sécurité alimentaire* : des engagements aux actions, en avril 2024.

Photo 2 : Marcel Groleau, président de la Coalition Nourrir l'humanité durablement, lors du Rendez-vous annuel d'avril 2024.

Photo 3 : Martin Caron à l'occasion d'un déjeuner-causerie du Conseil des relations internationales de Montréal (CORIM), en octobre 2024.



# Du cœur au ventre depuis 100 ans!

Réunis au sein de leur Union depuis 1924, les productrices et producteurs agricoles et forestiers du Québec ont livré de nombreux combats, qu'il s'agisse du crédit agricole, de l'électrification rurale, de la mise en marché collective, de la sécurité du revenu ou de la protection du territoire et des activités agricoles.

Ils se sont aussi attaqués à des enjeux de taille comme la fiscalité municipale, l'agroenvironnement, l'aide internationale, la mondialisation et l'atteinte d'une saine complémentarité avec leurs partenaires de la transformation alimentaire.



Cent ans plus tard, les défis sont encore nombreux : les soubresauts de l'économie, les changements climatiques, l'étalement urbain, les attentes sociétales et les besoins légitimes de la relève continuent d'inspirer nos faits et gestes toute l'année durant.

Le désir de nourrir et d'en vivre qui anime les productrices et producteurs est une constante inébranlable qui traverse toutes les décennies. De cultivateurs à producteurs, et maintenant producteurs-entrepreneurs, les gens de la terre savent depuis 100 ans que collectivement, ils ont la possibilité de changer des choses!

## Merci à nos partenaires!

Agriculture et Agroalimentaire Canada, le ministère de la Culture et des Communications, Desjardins, Financement agricole Canada, Promutuel Assurance, Lassonde, Aliments du Québec, le Conseil canadien du commerce de détail et ses membres, Énergir, Hydro-Québec, Provigo/Maxi, le ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation, Nortera, l'Ordre des agronomes du Québec



### FAITS SAILLANTS

Lancement de la programmation du 100<sup>e</sup>, le 6 décembre 2023, au Manège militaire Voltigeurs de Québec;

Tenue de l'exposition itinérante *Du cœur au ventre depuis 100 ans*, qui présente une incursion touchante dans l'univers agricole du Québec, de 1924 à aujourd'hui;

Production et projection en plein air du court métrage *Habiter la terre* dans toutes les régions du Québec, réalisé par l'artiste visuel Lawrence Dupuis et narré par le comédien Guy Nadon et la comédienne Christine Beaulieu;

Production de la websérie *Du cœur au ventre*, qui raconte des histoires inspirantes de productrices et producteurs de diverses régions du Québec;

Production d'une section Web entièrement consacrée au 100<sup>e</sup> anniversaire et production d'une ligne du temps interactive permettant de découvrir les grands moments de l'histoire de l'agriculture qui ont influencé celle du Québec;

Création du cidre fermier Cœur vaillant, produit spécialement pour le 100<sup>e</sup> anniversaire par le Domaine Hébert;

Production d'un cahier spécial du 100<sup>e</sup> anniversaire publié dans *La Terre de chez nous*, incluant une affiche souvenir;

Diffusion de nombreux contenus thématiques dans la revue *L'U* et sur les réseaux sociaux de l'UPA.

Photo 1 : Représentants de l'UPA au salon de la Semaine de l'Agriculture, de l'Alimentation et de la Consommation, en janvier 2024.

Photo 2 : Lancement de la programmation du 100<sup>e</sup> anniversaire, en marge du Congrès général 2023.

# Valorisation de l'agriculture et de ses artisans

L'Union consacre une partie substantielle de ses ressources à la valorisation de l'agriculture et du métier d'agricultrice et d'agriculteur.

En juin, l'organisation a lancé sa programmation estivale en conviant le grand public à parcourir le Québec à la découverte de son histoire (à l'occasion du 100<sup>e</sup> anniversaire de l'Union) et, surtout, de produits frais et locaux. Que ce soit pour s'approvisionner au quotidien ou sur la route des vacances, l'application *Mangeons local* (nommée grande gagnante dans la catégorie *Site Web ou application mobile - consommateur* des Prix DUX 2024) a su les guider vers les arrêts gourmands à proximité.

La saison s'est terminée avec les Portes ouvertes *Mangeons local* le dimanche 8 septembre, partout à travers le territoire. Au total, près d'une cinquantaine de fermes (36 000 visiteurs) y ont participé, pour le plaisir des petits curieux et des grands gourmands.

Signalons par ailleurs que les efforts de valorisation passent également par un grand nombre de partenariats avec une grande variété d'organismes et d'événements.



Photo 1 : Martin Caron, président général, à la ferme Retoma, à l'occasion des Portes ouvertes Mangeons local, en septembre 2024.

Photo 2 : Paul Doyon, premier vice-président général, à la ferme Grange & Boustifaille, à l'occasion des Portes ouvertes Mangeons local, en septembre 2024.



## FAITS SAILLANTS

- Conception et production des nouveaux logos, de la nouvelle plateforme visuelle, de divers gabarits et outils de communication, accompagnés d'un guide de normes pour la nouvelle image de marque de l'organisation;
- Poursuite du déploiement de la marque employeur, en collaboration avec la Direction de la gestion des ressources humaines de l'UPA;
- Production d'une variété de contenus destinés au grand public (infolettres, réseaux sociaux et blogue *Mangeons local*);
- Retour de Marie-Eve Janvier comme co-porte-parole et ambassadrice du mouvement *Mangeons local*;
- Participation à la tenue de kiosques de la relève dans trois marchés montréalais en collaboration avec les Marchés publics de Montréal;
- Participation à de nombreux événements estivaux (kiosque d'animation *Kasscrout* et *Mangeons local*);
- Commandite et intégration dans l'émission *Arrive en campagne* (TVA).

# États financiers de l'Union des producteurs agricoles

## **RAPPORT DE LA DIRECTION** 28

---

## **RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT** 29

---

## **ÉTATS FINANCIERS** 31

---

Résultats 31

Évolution de l'actif net 32

Flux de trésorerie 33

Situation financière 34

Notes complémentaires 35

## **RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES FOURNIS PAR LA DIRECTION** 44

---

Résultats, Fonds syndical 44

Résultats, Fonds des publications 45

Résultats, Fonds Maison de l'UPA 45

# Rapport de la direction

La direction de L'Union des producteurs agricoles assume la responsabilité de ces états financiers. Ils ont été dressés conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif, à l'exception du fait qu'ils n'incluent pas un résumé des comptes du Fonds de défense professionnelle qui sont présentés distinctement lors du Congrès.

La direction de L'Union des producteurs agricoles maintient des systèmes comptables et de contrôle interne qui assurent la fiabilité des informations produites et la protection des actifs de L'Union.

Les membres du comité d'audit ont rencontré les auditeurs indépendants de la firme Raymond Chabot Grant Thornton et les représentants de la direction afin d'examiner le contrôle interne et la présentation de l'information financière.

Le comité d'audit a fait rapport au conseil général et lui a recommandé la publication des états financiers de L'Union des producteurs agricoles au 31 juillet 2024.



---

**Martin Caron,**  
Président général



---

**Paul Doyon,**  
1<sup>er</sup> vice-président général  
et président du comité d'audit

# Rapport de l'auditeur indépendant

Aux administrateurs de  
L'Union des producteurs agricoles

## Opinions

Nous avons effectué l'audit des états financiers regroupant le Fonds syndical, le Fonds Maison de L'UPA et le Fonds des publications de L'Union des producteurs agricoles (ci-après « L'UPA »), qui comprennent l'état de la situation financière au 31 juillet 2024 et les états des résultats, de l'évolution de l'actif net et des flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, ainsi que les notes complémentaires, y compris un résumé des principales méthodes comptables.

À notre avis, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière du Fonds syndical, du Fonds Maison de L'UPA et du Fonds des publications de L'Union des producteurs agricoles au 31 juillet 2024 ainsi que des résultats de leurs activités et de leurs flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

## Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants de L'UPA conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à notre audit des états financiers au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

## Autre point

L'UPA a préparé un jeu complet d'états financiers pour l'exercice terminé le 31 juillet 2024, conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif, pour lesquels nous avons délivré aux délégués et déléguées de L'UPA un rapport de l'auditeur daté du 14 novembre 2024.

## Informations autres que les états financiers et le rapport de l'auditeur sur ces états

La responsabilité des autres informations incombe à la direction. Les autres informations se composent des informations contenues dans le rapport financier annuel 2023-2024, mais ne comprennent pas les états financiers et notre rapport de l'auditeur sur ces états.

Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas aux autres informations et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ces informations. En ce qui concerne notre audit des états financiers, notre responsabilité consiste à lire les autres informations et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celles-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si les autres informations semblent autrement comporter une anomalie significative.

Nous avons obtenu le rapport financier annuel 2023-2024 avant la date du présent rapport. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués sur les autres informations, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans celles-ci, nous sommes tenus de signaler ce fait dans le présent rapport. Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

## Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de L'UPA à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider L'UPA ou de cesser son activité, ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de L'UPA.

### Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce qu'elles, individuellement ou collectivement, puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;
- nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de L'UPA;
- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;
- nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de L'UPA à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener L'UPA à cesser son exploitation;
- nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

Brossard

Le 14 novembre 2024

*Raymond Chabot Grant Thornton S.E. N.C. R. L.*<sup>1</sup>

---

<sup>1</sup> CPA auditeur, CA permis de comptabilité publique n° A 117013

**Fonds syndical, Fonds Maison de L'UPA et Fonds des publications  
de L'Union des producteurs agricoles**

# Résultats

pour l'exercice terminé le 31 juillet 2024

	2024	2023
	\$	\$
<b>Produits</b>		
Financement syndical (note 3)	<b>14 350 403</b>	14 174 823
Abonnements et annonces	<b>3 131 024</b>	3 272 720
Loyers	<b>2 850 656</b>	2 572 965
Projets collectifs (note 4)	<b>3 902 273</b>	2 782 266
Services professionnels fournis	<b>6 902 870</b>	6 973 006
Services collectifs et de gestion fournis	<b>7 418 072</b>	6 405 079
Produits nets de placements (note 5)	<b>1 724 891</b>	900 711
Autres (note 6)	<b>1 103 174</b>	1 075 882
	<b>41 383 363</b>	38 157 452
<b>Charges</b>		
Instances et direction générale	<b>1 531 927</b>	1 708 208
Allocations prévues au plan de financement	<b>2 292 763</b>	2 292 763
Adhésions, contributions et dons	<b>560 337</b>	579 784
Projets collectifs	<b>4 043 448</b>	3 013 418
Services professionnels	<b>2 588 639</b>	2 318 370
Communications et promotion	<b>183 912</b>	156 341
Journées d'étude et matériel de vulgarisation	<b>147 919</b>	147 548
Frais de production et de vente	<b>1 661 196</b>	1 683 593
Frais d'exploitation de l'immeuble	<b>2 404 691</b>	2 266 732
Salaires et charges sociales	<b>17 617 946</b>	16 326 064
Charges locatives et frais de bureau	<b>1 193 723</b>	1 274 273
Frais de déplacement	<b>185 976</b>	200 233
Services collectifs et de gestion	<b>5 693 826</b>	4 799 706
Amortissement des immobilisations corporelles et des actifs incorporels	<b>1 796 081</b>	1 728 903
Intérêts sur les emprunts auprès de fédérations et de syndicats affiliés	<b>674 499</b>	424 794
	<b>42 576 883</b>	38 920 730
<b>Insuffisance des produits par rapport aux charges</b>	<b>(1 193 520)</b>	(763 278)

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

**Fonds syndical, Fonds Maison de L'UPA et Fonds des publications  
de L'Union des producteurs agricoles**

# Évolution de l'actif net

pour l'exercice terminé le 31 juillet 2024

	2024			2023
	Investi en immobilisations	Non affecté	Total	Total
	\$	\$	\$	\$
Solde au début	6 773 102	5 054 950	11 828 052	12 591 330
Excédent (insuffisance) des produits par rapport aux charges	(1 796 081)	602 561	(1 193 520)	(763 278)
Acquisitions d'immobilisations corporelles et d'actifs incorporels et remboursements d'emprunts relatifs aux immobilisations corporelles	1 909 574	(1 909 574)	—	—
Solde à la fin	6 886 595	3 747 937	10 634 532	11 828 052

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

**Fonds syndical, Fonds Maison de L'UPA et Fonds des publications  
de L'Union des producteurs agricoles**

# Flux de trésorerie

pour l'exercice terminé le 31 juillet 2024

	2024	2023
	\$	\$
<b>Activités de fonctionnement</b>		
Insuffisance des produits par rapport aux charges	<b>(1 193 520)</b>	(763 278)
Éléments hors caisse		
Variation nette de la juste valeur de placements	<b>(1 405 462)</b>	(585 010)
Amortissement des immobilisations corporelles et des actifs incorporels	<b>1 796 081</b>	1 728 903
Provision pour prestations futures aux employés	<b>116 000</b>	(691 000)
Variation nette d'éléments du fonds de roulement	<b>(5 253 419)</b>	4 715 461
	<b>(5 940 320)</b>	4 405 076
Produits d'abonnements reportés	<b>87 328</b>	(8 017)
Flux de trésorerie liés aux activités de fonctionnement	<b>(5 852 992)</b>	4 397 059
<b>Activités d'investissement</b>		
Acquisitions de placements	—	(277 187)
Encaissements de placements	<b>2 064 723</b>	338 454
Encaissements de prêts et d'avances	<b>(3 600)</b>	30 452
Acquisitions d'immobilisations corporelles et d'actifs incorporels	<b>(1 953 110)</b>	(1 113 157)
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement	<b>108 013</b>	(1 021 438)
<b>Activités de financement</b>		
Dépôts d'affiliés et autres et flux de trésorerie liés aux activités de financement	<b>109 064</b>	64 243
<b>Augmentation (diminution) nette de l'encaisse</b>	<b>(5 635 915)</b>	3 439 864
Encaisse au début	<b>7 405 187</b>	3 965 323
Encaisse à la fin	<b>1 769 272</b>	7 405 187

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

**Fonds syndical, Fonds Maison de L'UPA et Fonds des publications  
de L'Union des producteurs agricoles**

# Situation financière

au 31 juillet 2024

	2024	2023
	\$	\$
<b>Actif</b>		
<b>Court terme</b>		
Encaisse	1 769 272	7 405 187
Comptes clients et autres créances (note 7)	4 867 700	3 650 823
Financement syndical à recevoir des fédérations affiliées et autres	3 084 167	2 933 846
Prêts et avances réalisables au cours du prochain exercice (note 9)	49 199	16 800
Frais payés d'avance	771 023	1 055 541
	<b>10 541 361</b>	15 062 197
<b>Long terme</b>		
Placements (note 8)	13 038 020	13 697 281
Prêts et avances (note 9)	233 486	262 285
Immobilisations corporelles et actifs incorporels (note 10)	20 829 427	20 533 544
	<b>44 642 294</b>	49 555 307
<b>Passif</b>		
<b>Court terme</b>		
Comptes fournisseurs et autres dettes de fonctionnement (note 12)	4 434 654	5 525 929
Financement syndical à redistribuer aux fédérations affiliées et autres	3 623 408	3 314 145
Produits de cotisations, d'abonnements et autres reportés	5 126 242	4 951 631
Projets collectifs reportés	2 205 818	5 630 302
Emprunts et dus à des fédérations et à des syndicats affiliés, 5,5 % à 5,96 % (4,39 % à 5,53 % au 31 juillet 2023), remboursables sur demande	12 200 000	12 200 000
	<b>27 590 122</b>	31 622 007
<b>Long terme</b>		
Provision pour prestations futures aux employés (note 15)	3 909 000	3 793 000
Produits d'abonnements reportés	377 118	289 790
Dépôts d'affiliés et autres	2 131 522	2 022 458
	<b>34 007 762</b>	37 727 255
<b>Actif net</b>		
Investi en immobilisations	6 886 595	6 773 102
Non affecté	3 747 937	5 054 950
	<b>10 634 532</b>	11 828 052
	<b>44 642 294</b>	49 555 307

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Pour le conseil,



Administrateur



Administrateur

**Fonds syndical, Fonds Maison de L'UPA et Fonds des publications  
de L'Union des producteurs agricoles**

# Notes complémentaires

au 31 juillet 2024

## 1 - STATUTS ET OBJECTIFS DES FONDS

Le Fonds syndical, le Fonds Maison de L'UPA et le Fonds des publications sont des composantes de L'Union des producteurs agricoles (L'UPA), laquelle est une confédération constituée en vertu de la Loi sur les syndicats professionnels du Québec et accréditée en vertu de la Loi sur les producteurs agricoles depuis 1972. Elle a pour objectifs de promouvoir, de défendre et de développer les intérêts économiques et sociaux des producteurs agricoles. L'UPA, en tant que syndicat professionnel, est exemptée d'impôts sur les bénéfices.

## 2 - PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES

### Base de présentation

Les états financiers sont établis selon les Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif. Ils présentent uniquement le Fonds syndical, le Fonds Maison de L'UPA et le Fonds des publications.

Les états financiers du Fonds de défense professionnelle de L'UPA ont été présentés distinctement.

### Estimations comptables

Pour dresser les états financiers, la direction de L'UPA doit faire des estimations et poser des hypothèses qui ont une incidence sur les montants présentés dans les états financiers et les notes y afférentes. Ces estimations sont fondées sur la connaissance que la direction possède des événements en cours et sur les mesures que L'UPA pourrait prendre à l'avenir. Les résultats réels pourraient être différents de ces estimations.

### Comptabilité par fonds

L'UPA utilise la méthode de la comptabilité par fonds et applique la méthode du report pour comptabiliser les apports. Les états financiers regroupent les trois fonds suivants :

- Le Fonds syndical, qui regroupe les activités syndicales et administratives de L'UPA;
- Le Fonds Maison de L'UPA, qui présente les activités relatives à la gestion des locaux ainsi qu'à l'entretien et à la conservation de l'immeuble;
- Le Fonds des publications, qui présente les activités concernant l'édition de *La Terre de chez nous* et d'autres revues à caractère spécialisé.

### Actifs et passifs financiers

#### Évaluation initiale

Lors de l'évaluation initiale, les actifs et les passifs financiers de L'UPA provenant d'opérations non conclues avec des apparentés ainsi que ceux provenant d'opérations conclues avec des parties qui n'ont pas d'autre relation avec le Fonds qu'en leur qualité de membres de la direction (ainsi que les membres de la famille immédiate) sont évalués à la juste valeur qui est, dans le cas des actifs financiers ou des passifs financiers qui seront évalués ultérieurement au coût après amortissement, majorée ou diminuée du montant des commissions et des coûts de transaction afférents. Les actifs et passifs financiers du Fonds provenant d'opérations entre apparentés sont évalués au coût. Les coûts de transaction relatifs aux actifs et aux passifs financiers qui seront évalués ultérieurement à la juste valeur sont comptabilisés aux résultats au cours de l'exercice où ils sont engagés.

## 2 - PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (SUITE)

### *Évaluation ultérieure*

À chaque date de clôture, les actifs et les passifs financiers du Fonds provenant d'opérations non conclues avec apparentés sont évalués au coût après amortissement (incluant toute dépréciation dans le cas des actifs financiers), à l'exception des fonds de placements en actions et des fonds du marché monétaire qui sont évalués à la juste valeur et des fonds d'obligations que le Fonds a fait le choix d'évaluer à la juste valeur en les désignant à cette fin, alors que ceux provenant d'opérations entre apparentés sont évalués selon la méthode du coût (incluant toute dépréciation dans le cas des actifs financiers). Les variations de la juste valeur relatives à ces placements sont comptabilisées immédiatement à l'état des résultats.

Les placements dans la Coopérative de producteurs de services professionnels SCF constituent des placements évalués au coût.

Les placements en fonds de placements en actions et en obligations, les titres adossés à des créances et les unités de fonds sont évalués à la juste valeur. Les variations de la juste valeur relatives à ces placements sont comptabilisées immédiatement à l'état des résultats.

En ce qui a trait aux actifs financiers évalués au coût après amortissement ou selon la méthode du coût, le Fonds détermine s'il existe des indications d'une possible dépréciation. Dans l'affirmative et si le Fonds détermine qu'il y a eu, au cours de l'exercice, un changement défavorable important dans le calendrier ou le montant prévu des flux de trésorerie futurs d'un actif financier, une réduction sera alors comptabilisée à l'état des résultats à titre de moins-value. La reprise d'une moins-value comptabilisée antérieurement sur un actif financier évalué au coût après amortissement ou selon la méthode du coût est comptabilisée aux résultats au cours de l'exercice où la reprise a lieu.

### **Constatation des produits**

#### *Apports*

L'UPA applique la méthode du report pour comptabiliser les apports. Selon cette méthode, les apports affectés à des charges d'exercices futurs sont reportés et constatés à titre de produits au cours de l'exercice où sont engagées les charges auxquelles ils sont affectés. Les apports non affectés sont comptabilisés à titre de produits lorsqu'ils sont reçus ou lorsqu'ils sont à recevoir si le montant à recevoir peut faire l'objet d'une estimation raisonnable et que son encaissement est raisonnablement assuré.

Les principaux produits de L'UPA sont les produits de cotisations, de contributions, d'abonnements, d'annonces, de prestation de services, de loyers et de projets collectifs. Les produits sont constatés lorsqu'il existe une entente entre les parties, que les services ont été fournis, que le montant est déterminé ou déterminable et que le recouvrement est raisonnablement assuré.

#### *Financement syndical*

Les produits de cotisations sont comptabilisés en fonction du nombre de mois écoulés de la période de cotisation, soit douze (12) mois.

Les produits de contributions sont constatés en fonction du Règlement sur les contributions.

#### *Produits d'abonnements et d'annonces, de loyers, de prestation de services et de projets collectifs*

Les produits d'abonnements et d'annonces sont comptabilisés à la date de publication et sont constatés en fonction de la durée de l'entente.

Les produits tirés de la prestation de services et de projets collectifs sont constatés au fur et à mesure que les services sont fournis.

L'UPA constate les loyers de base selon la méthode linéaire sur la durée des contrats de location. L'excédent des loyers constatés sur les montants à recevoir en vertu des contrats de location est présenté à titre de loyers à recevoir à l'état de la situation financière. Quelques contrats de location comprennent des conditions exigeant le remboursement par les locataires d'une part proportionnelle des frais d'exploitation liés aux parties communes. Ces montants sont constatés au cours de la période où les charges sont engagées. Le remboursement des charges se fait sur une base mensuelle en fonction du montant estimé au début de l'exercice. Toute différence entre le montant remboursé et le montant constaté à titre de produits de loyers est inscrite à titre de montant à recevoir ou à remettre.

Les montants facturés ou reçus qui ne satisfont pas aux critères de constatation des produits sont inscrits à titre de produits reportés.

## 2 - PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (SUITE)

### *Produits nets de placements*

Les opérations de placement sont comptabilisées à la date de transaction et les produits qui en découlent sont constatés selon la méthode de la comptabilité d'exercice.

Les produits nets de placements incluent les produits d'intérêts ainsi que les variations de la juste valeur.

Les produits d'intérêts sont constatés en fonction du temps écoulé et les variations de la juste valeur le sont au moment où elles se produisent.

Concernant les placements évalués à la juste valeur, L'UPA a fait le choix d'inclure dans les variations de la juste valeur les produits d'intérêts.

### **Amortissements**

Les immobilisations corporelles et les actifs incorporels sont comptabilisés au coût. Les immobilisations corporelles et les actifs incorporels amortissables sont amortis en fonction de leur durée probable d'utilisation selon la méthode de l'amortissement linéaire et les périodes qui suivent :

	<b>Périodes</b>
Immeuble	50 ans
Réaménagement	15 ans
Pavage, terrassement, mobilier de bureau et machinerie auxiliaire	10 ans
Équipement de bureau, équipement d'infrastructure, équipement informatique, logiciels et frais de développement de logiciels	5 ans et 10 ans

Les actifs incorporels en développement commencent à être amortis lorsqu'ils sont utilisés.

### *Réduction de valeur*

Lorsque les circonstances indiquent qu'une immobilisation corporelle ou un actif incorporel a subi une dépréciation, une réduction de valeur est comptabilisée pour ramener la valeur comptable nette de l'immobilisation corporelle ou de l'actif incorporel à sa juste valeur ou à son coût de remplacement, selon le cas. La réduction de valeur est alors comptabilisée à l'état des résultats et ne peut pas faire l'objet de reprises.

### **Régimes de congés de maladie, d'allocations de retraite et de couverture d'assurance vie à la retraite, et régime de retraite**

L'UPA comptabilise ses obligations découlant de régimes non capitalisés de congés de maladie, d'allocations de retraite pour les employés et des assurances vie aux retraités selon les conventions suivantes :

- L'évaluation actuarielle des obligations au titre des prestations constituées relatives aux congés de maladie, aux allocations de retraite et à la couverture d'assurance vie est fondée sur la méthode de répartition des prestations au prorata des services. Cette évaluation comprend la meilleure estimation de la direction concernant l'évolution future des niveaux de salaire, le taux de départs volontaires et le taux de départs à la retraite selon l'âge des employés, la croissance de la banque de congés de maladie et d'autres facteurs actuariels. Pour les régimes de congés de maladie et d'allocations de retraite, le solde de l'obligation est fondé sur l'évaluation actuarielle complète la plus récente du 28 février 2022. Pour le régime de couverture d'assurance vie à la retraite, le solde de l'obligation est fondé sur l'évaluation actuarielle complète la plus récente du 31 juillet 2024 établie aux fins de la comptabilisation, laquelle est extrapolée jusqu'à la date de fin d'exercice de L'UPA.

Le coût total des régimes à prestations définies comprend le coût des services rendus au cours de l'exercice et le coût financier, et il est comptabilisé aux résultats sous le poste Salaires et charges sociales. Les réévaluations et autres éléments, qui comprennent les gains et pertes actuariels relatifs aux obligations, sont comptabilisés à l'état de l'évolution de l'actif net sous un poste distinct. Les réévaluations et autres éléments ne sont pas reclassés dans l'état des résultats au cours d'un exercice ultérieur.

La méthode de comptabilisation des régimes à cotisations déterminées est appliquée au régime de retraite. Celui-ci constitue un régime interentreprises comportant deux volets : un volet contributif à cotisations déterminées et un volet non contributif à prestations déterminées pour lequel L'UPA ne dispose pas de suffisamment d'informations pour appliquer la méthode de comptabilisation des régimes à prestations déterminées.

**3 - FINANCEMENT SYNDICAL**

	2024	2023
	\$	\$
Cotisations brutes (406 \$ en 2024; 401 \$ en 2023)	<b>16 995 913</b>	16 742 317
Contributions des fédérations et syndicats spécialisés	<b>10 075 197</b>	9 996 833
Total du financement syndical	<b>27 071 110</b>	26 739 150
Financement syndical réparti entre les fédérations régionales, les syndicats locaux et le Fonds de défense professionnelle	<b>(12 720 707)</b>	(12 564 327)
Part de L'UPA	<b>14 350 403</b>	14 174 823

**4 - PROJETS COLLECTIFS**

	2024	2023
	\$	\$
Gouvernement provincial	<b>659 410</b>	605 290
Gouvernement fédéral	<b>1 706 139</b>	1 101 972
Organismes sans but lucratif		
Contrôlés	<b>381 558</b>	306 421
Affiliés et autres	<b>610 462</b>	399 383
Autres organisations	<b>544 704</b>	369 200
	<b>3 902 273</b>	2 782 266

**5 - PRODUITS NETS DE PLACEMENTS**

	2024	2023
	\$	\$
Variation nette de la juste valeur de placements	<b>1 405 462</b>	585 010
Produits d'intérêts	<b>319 429</b>	315 701
	<b>1 724 891</b>	900 711

**6 - AUTRES PRODUITS**

	2024	2023
	\$	\$
Gouvernement fédéral	<b>1 045 701</b>	1 041 124
Autres	<b>57 473</b>	34 758
	<b>1 103 174</b>	1 075 882

**7 - COMPTES CLIENTS ET AUTRES CRÉANCES**

	2024	2023
	\$	\$
Comptes clients	<b>4 726 259</b>	3 448 478
Intérêts courus	<b>141 441</b>	202 345
	<b>4 867 700</b>	3 650 823

Au 31 juillet 2024, la valeur comptable brute des comptes clients dépréciés totalise 116 720 \$ (116 543 \$ au 31 juillet 2023). Ces comptes clients sont présentés aux états financiers déduction faite d'une provision pour dépréciation de 106 700 \$ (116 000 \$ au 31 juillet 2023). Le montant de reprise de valeur afférente aux comptes clients est de 9 300 \$ pour l'exercice (reprise de valeur comptabilisée antérieurement sur les comptes clients de 37 500 \$ en 2023).

**8 - PLACEMENTS**

	<b>2024</b>	2023
	\$	\$
Placements évalués à la juste valeur		
Fonds de placement en actions	<b>4 690 688</b>	4 838 962
Fonds de placement en obligations	<b>4 057 148</b>	4 286 537
Titres adossés à des créances	<b>3 843 467</b>	4 092 885
Unités de fonds du marché monétaire - Canada	<b>445 707</b>	477 887
Placements dans la Coopérative de producteurs de services professionnels SCF, évalués au coût	<b>1 010</b>	1 010
	<b>13 038 020</b>	13 697 281

**9 - PRÊTS ET AVANCES**

	<b>2024</b>	2023
	\$	\$
Prêts et avances à des fédérations et à des syndicats affiliés et autres, sans intérêt, modalités d'encaissement différentes d'un prêt à l'autre	<b>282 685</b>	279 085
Portion échéant au cours du prochain exercice	<b>49 199</b>	16 800
	<b>233 486</b>	262 285

Les encaissements annuels sur les prêts et avances sont de 49 199 \$ en 2025 et 16 800 \$ de 2026 à 2028.

**10 - IMMOBILISATIONS CORPORELLES ET ACTIFS INCORPORELS**

	<b>2024</b>			2023
	<b>Coût</b>	<b>Amortissement cumulé</b>	<b>Valeur comptable nette</b>	Valeur comptable nette
	\$	\$	\$	\$
Immobilisations corporelles				
Terrain	<b>801 069</b>		<b>801 069</b>	801 069
Immeuble	<b>27 443 487</b>	<b>13 469 095</b>	<b>13 974 392</b>	13 847 708
Réaménagement	<b>9 330 151</b>	<b>7 687 613</b>	<b>1 642 538</b>	1 857 544
Pavage et terrassement	<b>1 061 233</b>	<b>991 393</b>	<b>69 840</b>	81 053
Mobilier de bureau	<b>916 053</b>	<b>887 393</b>	<b>28 660</b>	43 111
Machinerie auxiliaire	<b>619 610</b>	<b>619 610</b>	—	—
Équipement de bureau	<b>1 189 875</b>	<b>1 044 000</b>	<b>145 875</b>	198 206
Équipement d'infrastructure	<b>171 359</b>	<b>171 359</b>	—	—
Équipement informatique	<b>1 403 717</b>	<b>1 113 164</b>	<b>290 553</b>	243 011
	<b>42 936 554</b>	<b>25 983 627</b>	<b>16 952 927</b>	17 071 702

**10 - IMMOBILISATIONS CORPORELLES ET ACTIFS INCORPORELS (SUITE)**

	2024			2023
	Coût	Amortissement cumulé	Valeur comptable nette	Valeur comptable nette
	\$	\$	\$	\$
Actifs incorporels				
Actifs incorporels amortissables				
Logiciels	1 664 747	1 364 580	300 167	391 762
Frais de développement de logiciels	9 280 346	6 173 234	3 107 112	2 884 666
Actifs incorporels en développement	469 221	—	469 221	185 414
	<b>11 414 314</b>	<b>7 537 814</b>	<b>3 876 500</b>	3 461 842
	<b>54 350 868</b>	<b>33 521 441</b>	<b>20 829 427</b>	20 533 544

Au cours de l'exercice, L'UPA a acquis des immobilisations corporelles et des actifs incorporels, dont un montant de 191 573 \$ est inclus dans les comptes fournisseurs et autres dettes de fonctionnement (52 719 \$ au 31 juillet 2023).

De plus, afin de financer une partie des immobilisations corporelles, L'UPA a contracté des emprunts auprès de fédérations et de syndicats affiliés pour un montant de 12 200 000 \$ (12 200 000 \$ en 2023).

Une portion d'environ 45 % de l'immeuble (48 % en 2023) est louée à des organismes contrôlés et affiliés.

**11 - FACILITÉ DE CRÉDIT**

La facilité de crédit, d'un montant autorisé de 6 000 000 \$, est garantie par les biens corporels et incorporels présents et futurs. Elle porte intérêt au taux préférentiel (6,7 % au 31 juillet 2024; 7,2 % au 31 juillet 2023) et est renégociable le 31 janvier 2025.

**12 - COMPTES FOURNISSEURS ET AUTRES DETTES DE FONCTIONNEMENT**

	2024	2023
	\$	\$
Comptes fournisseurs et charges à payer	4 098 732	5 090 234
Sommes à remettre à l'État		
Retenues à la source à payer	142 619	154 536
Taxes de vente à payer	193 303	281 159
	<b>4 434 654</b>	5 525 929

**13 - OPÉRATIONS ENTRE APPARENTÉS**

La majorité des produits de L'UPA proviennent d'opérations avec ses fédérations et ses syndicats affiliés, dans lesquels elle détient un intérêt économique, à l'exception des produits suivants qui découlent d'opérations avec des tiers non apparentés :

- Les cotisations au Fonds syndical;
- La totalité des produits du Fonds des publications;
- Les produits nets de placements.

Les opérations entre apparentés sont effectuées dans le cours normal des activités et sont comptabilisées à la valeur d'échange, à l'exception des instruments financiers qui en découlent.

**14 - GARANTIE**

Au 31 juillet 2024, L'UPA garantit des lettres de caution d'un organisme contrôlé pour un montant maximum de 1 000 000 \$, renouvelables en septembre 2025, et n'a exigé aucune contrepartie en échange de cette responsabilité. Au 31 juillet 2024, ces lettres de caution totalisent 1 000 000 \$ et représentent le montant maximal que L'UPA pourrait devoir régler aux termes de l'entente. La direction est d'avis que cette garantie ne sera pas exercée et, par conséquent, aucun passif n'a été constaté à cet égard aux états financiers.

**15 - PROVISION POUR PRESTATIONS FUTURES AUX EMPLOYÉS ET RÉGIME DE RETRAITE**

L'UPA a des régimes non capitalisés de congés de maladie et d'allocations de retraite pour les employés. Ils sont basés sur le nombre d'années d'ancienneté, le nombre d'années totales prévues au service de L'UPA et le nombre d'employés qui seront toujours à L'UPA au moment de leur départ à la retraite.

L'UPA offre également un régime non capitalisé d'assurance vie aux retraités de L'UPA. Le régime est basé sur les protections offertes, le partage des coûts entre l'employé et l'employeur, le nombre d'années d'ancienneté, le nombre d'années restantes prévues avant le décès, le salaire moyen et le nombre d'employés qui seront admissibles à cette protection suite à leur départ à la retraite.

L'UPA évalue ses obligations au titre des prestations constituées pour les besoins de la comptabilité au 31 juillet de chaque année. L'évaluation actuarielle la plus récente a été effectuée en date du 31 juillet 2024 pour le régime de couverture d'assurance vie à la retraite et en date du 31 juillet 2024 pour les régimes de congés de maladie et d'allocations de retraite.

**Rapprochement de la situation de capitalisation des régimes de congés de maladie, d'allocations de retraite et de couverture d'assurance vie aux retraités, et des montants inscrits dans les états financiers non consolidés.**

	<b>2024</b>	2023
	\$	\$
Obligations au titre des prestations constituées et situation de capitalisation		
Régime de congés de maladie et d'allocations de retraite	<b>2 020 000</b>	1 944 000
Régime d'assurance vie aux retraités	<b>1 889 000</b>	1 849 000
	<b>3 909 000</b>	3 793 000

**Coût des avantages sociaux futurs constatés dans l'exercice*****Régime de congés de maladie et d'allocations de retraite***

L'ajustement des avantages sociaux futurs constatés dans l'exercice s'élève à une perte nette de 285 000 \$ (gain net de 576 000 \$ en 2023).

Les paiements en espèces au titre des régimes de congés de maladie et d'allocations de retraite, constitués uniquement de prestations versées aux bénéficiaires, totalisent 246 000 \$ (195 000 \$ en 2023).

***Régime d'assurance vie aux retraités***

Le coût des avantages sociaux futurs constatés dans l'exercice s'élève à un coût net de 77 000 \$ (coût net de 80 000 \$ en 2023).

**15 - PROVISION POUR PRESTATIONS FUTURES AUX EMPLOYÉS ET RÉGIME DE RETRAITE (SUITE)****Principales hypothèses**

Les principales hypothèses utilisées sont les suivantes (moyenne pondérée) pour le régime de congés de maladie et d'allocations de retraite :

	<b>2024</b>	2023
	%	%
Obligations au titre des prestations constituées		
Taux d'actualisation	<b>4,60</b>	5,20
Taux de croissance de la rémunération	<b>3,50</b>	3,50
Coût des avantages sociaux de l'exercice		
Taux d'actualisation	<b>5,20</b>	4,50
Taux de croissance de la rémunération	<b>3,50</b>	3,50

Les principales hypothèses utilisées sont les suivantes (moyenne pondérée) pour le régime d'assurance vie des retraités :

	<b>2024</b>	2023
	%	%
Obligations au titre des prestations constituées		
Taux d'actualisation	<b>4,80</b>	5,00
Taux de croissance de la rémunération	<b>3,50</b>	3,25
Coût des avantages sociaux de l'exercice		
Taux d'actualisation	<b>5,00</b>	4,70
Taux de croissance de la rémunération	<b>3,25</b>	3,25

Le régime de retraite des employés de L'UPA et des organismes affiliés est un régime interentreprises comportant deux volets : un volet contributif à cotisations déterminées et un volet non contributif à prestations déterminées. Selon la dernière évaluation actuarielle au 31 décembre 2021, le volet à prestations déterminées présente un excédent actuariel aux fins de la capitalisation de 10 265 700 \$.

La charge de retraite de l'exercice afférente à L'UPA, incluant la cotisation pour la stabilisation, s'élève environ à 8,1 % de la masse salariale cotisable (7,8 % en 2023).

**16 - ENGAGEMENTS**

L'UPA s'est engagée à compter de 1992, par convention, à partager avec ses partenaires de la Maison de L'UPA le gain net ou la perte nette réalisable lors de la cession de l'immeuble. Selon cette convention, le gain net ou la perte nette à partager provient du produit de la cession de l'immeuble moins le passif et leur dépôt. La part des partenaires s'élève à 61,53 % en 2024 (61,49 % en 2023).

Cette convention prévoit en outre des modalités de partage advenant le retrait de partenaires sans que l'immeuble soit cédé. À ce jour, aucun partenaire n'a exprimé son intention de se retirer de la convention.

**17 - RISQUES FINANCIERS****Risque de crédit**

L'UPA est exposée au risque de crédit relativement aux actifs financiers comptabilisés à l'état de la situation financière. L'UPA a déterminé que les actifs financiers l'exposant davantage au risque de crédit sont les comptes clients et autres créances, le financement syndical à recevoir des fédérations affiliées et autres, les prêts et avances et les placements en titres adossés à des créances, étant donné que le manquement d'une de ces parties à ses obligations pourrait entraîner des pertes financières importantes pour L'UPA.

Certains placements en fonds communs exposent indirectement L'UPA au risque de crédit.

## **17 - RISQUES FINANCIERS (SUITE)**

### **Risque de marché**

Les instruments financiers de L'UPA l'exposent au risque de marché, plus particulièrement au risque de taux d'intérêt et au risque de prix autre, lesquels découlent des activités d'investissement et de financement.

#### ***Risque de taux d'intérêt***

L'UPA est exposée au risque de taux d'intérêt relativement aux actifs et passifs financiers portant intérêt à taux fixe et variable.

Les placements en titres adossés à des créances et les emprunts à des fédérations et à des syndicats affiliés portent intérêt à taux fixe et exposent donc L'UPA au risque de variations de la juste valeur découlant des variations des taux d'intérêt.

L'emprunt bancaire porte intérêt à taux variable et expose donc L'UPA à un risque de flux de trésorerie découlant des variations des taux d'intérêt.

De plus, certains fonds de placements en fonds communs exposent aussi indirectement L'UPA au risque de taux d'intérêt.

#### ***Risque de prix autre***

L'UPA est exposée au risque de prix autre en raison des fonds de placements en actions et en unités de fonds du marché monétaire, étant donné que des variations des prix du marché, autres que celles découlant du risque de taux d'intérêt, auraient pour effet d'entraîner des variations de la juste valeur ou des flux de trésorerie de ces instruments. De plus, certains fonds de placements en obligations exposent aussi indirectement L'UPA au risque de prix autre.

### **Risque de liquidité**

Le risque de liquidité de L'UPA est le risque qu'elle éprouve des difficultés à honorer des engagements liés à ses passifs financiers. L'UPA est donc exposée au risque de liquidité relativement à l'ensemble des passifs financiers comptabilisés à l'état de la situation financière.

## Renseignements complémentaires fournis par la direction

**Résultats, Fonds syndical**

de l'exercice terminé le 31 juillet 2024

	2024	2023
	\$	\$
<b>Produits</b>		
Financement syndical	<b>14 350 403</b>	14 174 823
Projets collectifs	<b>3 902 273</b>	2 782 266
Services professionnels fournis	<b>7 059 434</b>	7 172 289
Services collectifs et de gestion fournis	<b>11 062 259</b>	9 233 409
Produits nets de placements et autres	<b>1 665 705</b>	839 751
	<b>38 040 074</b>	34 202 538
<b>Charges</b>		
Instances et direction générale	<b>1 532 079</b>	1 708 208
Allocations prévues au plan de financement	<b>2 292 763</b>	2 292 763
Adhésions, contributions et dons	<b>561 984</b>	580 530
Projets collectifs	<b>4 161 231</b>	3 020 348
Services professionnels	<b>2 730 395</b>	2 493 637
Communications et promotion	<b>183 912</b>	193 331
Journées d'étude et matériel de vulgarisation	<b>147 919</b>	147 548
Salaires et charges sociales	<b>14 786 432</b>	13 690 652
Charges locatives et frais de bureau	<b>2 083 849</b>	2 023 230
Frais de déplacement	<b>168 941</b>	191 529
Services collectifs et de gestion	<b>9 133 418</b>	7 538 360
Amortissement des immobilisations corporelles et des actifs incorporels	<b>746 354</b>	735 707
	<b>38 529 277</b>	34 615 843
<b>Résultat net</b>	<b>(489 203)</b>	(413 305)

## Renseignements complémentaires fournis par la direction

**Résultats, Fonds des publications**

de l'exercice terminé le 31 juillet 2024

	2024	2023
	\$	\$
<b>Produits</b>		
Abonnements et annonces	4 651 131	4 738 227
<b>Charges</b>		
Frais de production et de vente	2 371 328	2 373 634
Salaires et charges sociales	2 336 512	2 212 922
Amortissement des immobilisations corporelles et des actifs incorporels	89 907	45 005
	<b>4 797 747</b>	4 631 561
<b>Résultat net</b>	<b>(146 616)</b>	106 666

## Renseignements complémentaires fournis par la direction

**Résultats, Fonds Maison de L'UPA**

de l'exercice terminé le 31 juillet 2024

	2024	2023
	\$	\$
<b>Produits</b>		
Loyers	4 755 428	4 490 620
<b>Charges</b>		
Frais d'exploitation de l'immeuble	3 678 810	3 574 274
Amortissement des immobilisations corporelles et des actifs incorporels	959 820	948 191
Intérêts sur les emprunts auprès de fédérations et de syndicats affiliés	674 499	424 794
	<b>5 313 129</b>	4 947 259
<b>Résultat net</b>	<b>(557 701)</b>	(456 639)

# RAPPORT ANNUEL

## 2023-2024

### Maison de l'UPA

555, boul. Roland-Therrien  
Bureau 100  
Longueuil (Québec)  
J4H 3Y9

[upa.qc.ca](http://upa.qc.ca)

Rapport annuel 2023-2024

ISSN 2292-2229 (PDF)

Dépôt légal, 4<sup>e</sup> trimestre 2024

Bibliothèque et Archives nationales du Québec

Bibliothèque et Archives Canada